



Covid-19 - Schutzmassnahmen
Empfehlungen für die Clubs und Center
22. April 2021

Die Vorgaben des Bundesrats erlauben den Freizeitsport unter gewissen Bedingungen. Der Schweizerische Billard Verband - SBV – empfiehlt folgende Rahmenbedingungen:

Ausgangslage

- Der Bundesrat hat per Notrecht Massnahmen verordnet und zuletzt am 14. April 2021 weitere Entscheide getroffen.
- Es gilt die «Verordnung über Massnahmen in der besonderen Lage zur Bekämpfung der Covid-19-Epidemie (Stand 1.4.2021)»).
- Trainings und Wettkämpfe ohne Einschränkungen für den Leistungssport (Mitglieder Nationalkader gemäss Liste auf Homepage SBV).
- Sportaktivitäten im Breitensport für Einzelpersonen und Gruppen mit maximal 15 Personen mit Abstand und Maske (*). Mehrere Gruppen sind möglich, dürfen sich aber nicht vermischen und eine wirksame Lüftung ist Voraussetzung.
- In Innenräumen mit Publikum maximal 50 Personen resp. 1/3 der Kapazität. Im Breitensport sind nur Trainings und Wettkämpfe ohne Publikum erlaubt.
- Turniere auf Vereins- und Sektionsebene sind unter diesen Bedingungen zulässig.
- Mindestabstand 1.5 Meter.
- Hygiene- und Verhaltensregeln des BAG der Kampagne «So schützen wir uns» und Verhaltensregeln von Swiss Olympic («Dossier COVID-19»).
- Öffnungsschritte ab 19. April 2021 auch für den Sport.

(*) Ausnahmen möglich, wenn strenge Abstandsvorgaben (15 Quadratmeter pro Person zur alleinigen Nutzung) umgesetzt werden. Es wird empfohlen, eine Genehmigung von Kanton einzuholen.

Ziele SBV

- Unsere Regeln, Prozesse und Anweisungen entsprechen den behördlichen Anforderungen (es können Polizeikontrollen stattfinden).
- Die Message an die Öffentlichkeit ist klar: «Wir sind und bleiben solidarisch, wir halten uns strikte an die Vorgaben und wir wollen keine Sonderregelung». Wir verhalten uns vorbildlich, denn dies dient dem Billardsport.
- Für die Clubs und Center: Klare, einfache Regeln, klare Prozesse, pragmatische und günstige Lösungen.
- Für die Billardspieler: Klare, einfache Regeln und Prozesse. Diese geben Sicherheit. Jeder Spieler weiss, was er machen darf und was nicht.

Covid-19 - Mesures de protection
Recommandations pour les clubs et les centres
22 avril 2021

Les directives du Conseil fédéral autorisent le sport de loisir sous certaines conditions. La Fédération Suisse de Billard - FSB - fait les recommandations suivantes :

Situation initiale

- Le Conseil fédéral a décrété des mesures par le biais de la loi d'urgence et a pris d'autres décisions, les dernières le 14 avril 2021.
- L'Ordonnance sur les mesures dans la situation spéciale de lutte contre l'épidémie de Covid 19 (état 1.4.2021)
 - Entraînement et compétitions sans restrictions pour les sports de compétition (membres de l'équipe nationale tels qu'énumérés sur la page d'accueil de la FSB).
 - Activités sportives de masse pour des individus et des groupes de 15 personnes maximum avec distance et masque (*). Plusieurs groupes sont possibles mais ils ne doivent pas se mélanger et une aération en conséquence doit être prévue.
 - Dans les espaces intérieurs avec un public de maximum 50 personnes, resp. 1/3 de la capacité. Dans les sports amateurs, seules les séances d'entraînement et les compétitions sans public sont autorisées.
 - Les tournois au niveau des clubs et des sections sont autorisés sous ces conditions.
 - Distance minimale de 1,5 mètre.
 - Règles d'hygiène et de conduite de l'OFSP de la campagne "Comment se protéger" et règles de conduite de Swiss Olympic ("Dossier COVID-19")
 - Ouverture par étapes à partir du 19 avril 2021, aussi pour les sports.

(*) Exceptions possibles si des exigences strictes en matière de distance (15 mètres carrés par personne pour un usage unique) sont appliquées. Il est recommandé d'obtenir l'approbation du Canton.

Les objectifs de la FSB

- Nos règles, processus et instructions sont conformes aux exigences officielles (des contrôles de police peuvent avoir lieu).
- Le message adressé au public est clair : "Nous sommes et resterons solidaires, nous respectons strictement les lignes directrices et nous ne voulons pas de réglementation particulière". Nous nous comportons de manière exemplaire, car cela sert le sport du billard.
- Pour les clubs et les centres : Des règles claires et simples, des processus clairs, des solutions pragmatiques et abordables.
- Pour les joueurs de billard : des règles et des procédures claires et simples. Ceux-ci assurent la sécurité. Chaque joueur sait ce qu'il est autorisé à faire et ce qu'il ne peut pas faire.

Verantwortlichkeit

Der SBV und seine Sektionen geben in ihren jeweiligen Schutzkonzepten die minimalen Anforderungen vor. Die Verantwortung und Umsetzung der Vorgaben liegt bei den Clubvorständen und Betreibern der Billardhallen («Center»). Für alle Veranstaltungen (Trainings, Wettkämpfe, etc.) sind von den Verantwortlichen in Ergänzung dieser Rahmenvorgaben sowie der Vorgaben der Sektionen individuelle Schutzkonzepte zu erstellen (*). Die Sektionen, Vereine, Veranstalter und Billardcenter können strengere Regeln vorsehen.

(* Ein Schutzkonzept ist notwendig, sofern mehr als 5 Personen teilnehmen (Trainer/-innen zählen mit).

SBV zählt auf die Solidarität und Selbstverantwortung aller Beteiligten.

Vereinzelte Kantone haben in Ergänzung zu den Entscheidungen des Bundesrates strengere Massnahmen verabschiedet (Übersicht kantonale Vorgaben im «Dossier COVID-19» von Swiss Olympic). Im Zweifelsfall wird empfohlen, eine Genehmigung von der zuständigen kantonalen Behörde einzuholen.

Anforderungen

Vorgaben für die Billardcenter und -clubs

Vorgaben für den Spielbetrieb

- Die Erfassung von Besucherdaten ist nicht mehr vorgesehen, kann aber die Nachverfolgung bei einem positiven Fall vereinfachen. Daher ist die Implementierung eines Reservationssystems oder die Protokollierung aller Spieler pro Tisch nach wie vor empfohlen. Zudem sind strengere Vorgaben der Kantone zu beachten.
- Wenn notwendig, damit die Abstände immer eingehalten werden können, darf nur jeder 2. Tisch bespielt werden.
- Der Eintritt in einen Billardraum wird nur Personen gewährt, welche keine Krankheitssymptome aufweisen. Wenn notwendig, wird den Verantwortlichen empfohlen, Fiebermessungen vorzunehmen.
- Der Club/das Center benennt einen Covid-19-Beauftragten zur Sicherstellung aller Vorgaben

Vorgaben für das Restaurant/Clublokal (unter Vorbehalt angekündigter Änderungen durch die zuständigen Behörden)

- Für Take Aways und Terrassen gelten die Vorgaben von BAG und Gastrosuisse. Eine Kombination mit Anlässen in Innenräumen ist derzeit nicht gestattet.
- Unter Einhaltung der Vorgaben von BAG und Gastrosuisse sind Konsumationen für Billardspieler erlaubt. Solange der Verkauf oder die Bereitstellung von Konsumationen durch die Betreiber von Billardhallen nicht gestattet ist, können Billardspieler oder Turnierveranstalter die Getränke selbst mitbringen.
- An Turnieren Konsumationen nur für Teilnehmer, Konsumationsverbot für Zuschauer.

Responsabilité

La FSB et ses sections, selon leurs concepts respectifs, précisent les exigences minimales. La responsabilité et la mise en œuvre des exigences incombent aux comités des clubs et aux exploitants des salles de billard ("centres") et des clubs. Les responsables peuvent prévoir des règles plus strictes. Pour toutes les manifestations (entraînements, compétitions, etc.), en plus des présentes recommandations et de celles des sections, des concepts de protection individuelle doivent être élaborés par les responsables. Les sections, les clubs, les organisateurs et les centres peuvent prévoir des règles plus strictes.

(* Un concept de protection est nécessaire dès qu'il y a plus de 5 personnes (entraîneurs/es compris).

Le SBV compte sur la solidarité et la responsabilité de tous les participants.

Certains cantons ont adopté des mesures plus strictes en plus des décisions du Conseil fédéral (aperçu des exigences cantonales dans le "Dossier COVID-19" de Swiss Olympic). En cas de doute, il est recommandé d'obtenir l'approbation de l'autorité cantonale compétente.

Exigences

Spécifications pour les salles de billard et les clubs

Spécifications pour le fonctionnement du jeu

- La collecte de données sur les visiteurs n'est plus prévue, mais elle peut faciliter le suivi en cas de cas positif. C'est pourquoi la mise en place d'un système de réservation ou d'enregistrement de tous les joueurs par table est toujours recommandée. En outre, les réglementations plus strictes des cantons doivent être respectées.
- Si nécessaire, afin de respecter les distances il y a lieu d'utiliser une table sur deux.
- L'admission dans une salle de billard n'est accordée qu'aux personnes qui ne présentent aucun symptôme de maladie. Si nécessaire, il est recommandé aux responsables de prendre des mesures de la fièvre.
- Le club/centre nomme un représentant du Covid-19 pour s'assurer que toutes les directives sont suivies.

Directives pour le restaurant/clubhouse

(sous réserve de changements annoncés par les autorités compétentes)

- Pour les plats à l'emporter et les terrasses, les exigences de BAG et de Gastrosuisse s'appliquent. Une combinaison avec des événements en salle n'est actuellement pas autorisée.
- La consommation par les joueurs de billard est autorisée sous réserve du respect des exigences de l'OFSP et de Gastrosuisse. Dans la mesure où la vente ou la fourniture de consommations par les exploitants de salles de billard n'est pas autorisée, les joueurs ou les organisateurs de tournois peuvent apporter eux-mêmes les boissons.
- Lors des tournois, la consommation n'est autorisée que pour les participants ; la consommation est interdite pour les spectateurs.

- 1.5 m Distanz bei WC Anlagen sicherstellen.
- Im Club/Center müssen genügend Desinfektionsflaschen zur Verfügung der Spieler vorhanden sein.
- Es muss eine klare Raumteilung zwischen den beispielbaren Tischen erstellt werden (nicht spielbare Tische abgedeckt, Paravent etc.).

Vorgaben und Informationen für die Mitglieder und Kunden

- Die vorliegenden Vorgaben und Empfehlungen sind am Eingang des Centers/Clubs anzuschlagen.
- Das BAG-Plakat «So schützen wir uns» (Download siehe Homepage BAG) und das Schutzkonzept des Vereins werden am Eingang des Centers/Clubs aufgehängt

Vorgaben für die Lokale/Spielsäle

- Spielerbänke oder -stühle sind in einem Mindestabstand von 1.5 Metern zu platzieren.
- Die Maskenpflicht für Billardspieler ist durchzusetzen, es sei denn es liegt eine nach dem 28. Oktober 2020 erteilte Genehmigung vom Kanton für die Befreiung vor. Eine solche Befreiung gilt nur für die Spieler während des Trainings und nicht in den übrigen Bereichen des Lokals.
- Bei Trainings gilt eine maximale Gruppengröße von 15 Personen.
- Der Club/das Center bestimmt die Pflegeintervalle (inkl. Toiletten) durch den Verantwortlichen. Mindestens nach Beendigung einer Trainings-/Spieleinheit müssen alle Gegenstände (Spielerstühle, Spielertisch, Billardtisch, Hilfscue, Kugelset, etc.) gereinigt und desinfiziert werden.
- Der Abfall wird durch den Centerbetreiber oder Clubverantwortlichen fachgerecht entsorgt.
- Für "Petflaschen" werden entsprechende Sammelbehälter aufgestellt.

Vorgaben für die Billardspieler

- Sämtliche Vorgaben des Bundesrats müssen eingehalten werden (Distanz, Hygienemassnahmen).
- Mitglieder des Nationalkaders (Leistungssportler), die ohne Schutzmaske trainieren, müssen in der offiziellen Kaderliste der jeweiligen Sektion stehen.
- Spieler tauschen keine Gegenstände aus.
- Auf das traditionelle «Shake-Hands» wird verzichtet. Die im Lokal anwesenden Personen geben sich nicht die Hand und respektieren die Distanz- und Hygienemassnahmen.
- Spieler mit Krankheitssymptomen dürfen nicht am Spiel teilnehmen. Sie bleiben zu Hause, respektive begeben sich in Isolation. Sie rufen ihren Hausarzt an und befolgen dessen Anweisungen. Die Spielergruppe ist umgehend über die Krankheitssymptome zu orientieren.

Für Unterrichtende (Leiter, Trainer, Billardlehrer)

Die Unterrichtenden übernehmen die Verantwortung für die Einhaltung folgender Massnahmen:

- Privatlektionen und Halbprivatlektionen sind erlaubt. Die Kunden müssen über die Verhaltensregeln informiert sein.
- Die Unterrichtenden beachten die Maskenpflicht, Hygienemassnahmen und Abstandsregeln und stellen ihren Kunden ausreichend Desinfektionsmittel zur Verfügung.

- Assurer une distance de 1,5 m. pour les WC.
- Dans les clubs et centres suffisamment de flacons de désinfectant doivent être mis à la disposition des joueurs à chaque table.
- Il doit y avoir une division claire de l'espace entre les tables jouables (tables non jouables couvertes, écran, etc.).

Lignes directrices et informations pour les membres et les clients

- Les présentes directives et recommandations doivent être affichées à l'entrée du centre et/ou du local du club.
- L'affiche de l'OFSP "Comment nous nous protégeons" et le concept de protection du club sont affichées à l'entrée du centre/du local du club.

Spécifications pour l'installation/les lieux

- Les bancs ou les chaises des joueurs doivent être placés à une distance minimale de 1.5 mètres.
- L'obligation de porter un masque pour les joueurs de billard doit être respectée, sauf si une autorisation est délivrée par le canton après le 28 octobre 2020 pour l'exemption. Cette exemption s'applique uniquement aux joueurs pendant l'entraînement et non dans les autres zones des locaux.
- La taille maximale des groupes est de 15 personnes pendant les séances de formation.
- Le club détermine les intervalles d'entretien (incl. toilettes) par le responsable de l'entretien. Au moins après l'achèvement d'un temps d'entraînement/de jeu, tous les objets (chaises des joueurs, table des joueurs, billard, queue auxiliaire, jeu de billes, etc., doivent être nettoyés et désinfectés.
- Les déchets seront éliminés de manière professionnelle par l'opérateur du centre ou le responsable du club.
- Des conteneurs de collecte appropriés seront mis en place pour les bouteilles de "Pet".

Directives pour les joueurs de billard

- Toutes les exigences du Conseil fédéral doivent être respectées (distance, mesures d'hygiène).
- Les membres du cadre national (athlètes de compétition) qui s'entraînent sans masque de protection doivent appartenir et figurer sur la liste du cadre national de la section.
- Les joueurs n'échangent pas d'objets.
- Les personnes présentes au local ne se serrent pas la main et respectent la distance sanitaire.
- Les joueurs présentant des symptômes de maladie ne sont pas autorisés à participer au jeu. Ils restent à la maison ou sont placés en isolement. Ils appellent leur médecin de famille et suivent ses instructions. Le groupe de joueurs doit être immédiatement informé des symptômes de la maladie.

Pour les moniteurs de billard (animateurs, entraîneurs, moniteurs de billard)

Les moniteurs de billard assument la responsabilité des mesures suivantes :

- Les leçons privées et semi-privées sont autorisées. Les clients doivent être informés des règles de conduite.
- Les instructeurs respecteront les mesures d'hygiène, les règles de distance, le port du masque et fourniront à leurs clients une quantité suffisante de désinfectant.

<ul style="list-style-type: none"> • Minimalabstand von 1.5 Metern zwischen Unterrichtenden und Schülern wird jederzeit eingehalten. • Unterrichtende mit Krankheitssymptomen dürfen keine Lektionen geben. Sie bleiben zu Hause, respektive begeben sich in Isolation. Sie rufen ihren Hausarzt an und befolgen dessen Anweisungen. Die Trainingsgruppe ist umgehend über die Krankheitssymptome zu orientieren. <p><u>Kommunikation</u></p> <p>Dieses Rahmenschutzkonzept basiert auf dem vom BASPO und Swiss Olympic am 3. Mai 2020 genehmigten Schutzkonzept des SBV. Eine weitere Vernehmlassung ist nicht vorgesehen.</p> <p><u>Die Sektionen sind verpflichtet:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • das Dokument an alle Clubs und zu versenden; • dieses Rahmenschutzkonzept und/oder ein eigenes Schutzkonzept auf der Internetseite der Sektion zu veröffentlichen. <p><u>Die Clubs und Center sind verpflichtet :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Ihr eigenes Schutzkonzept den Mitgliedern zuzustellen und es gut sichtbar am Eingang des Lokals anzuschlagen.- <p>SBV/22.4.2021</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une distance minimale de 1.5 mètres entre le professeur de billard et l'élève est toujours respectée. - Les joueurs présentant des symptômes de maladie ne sont pas autorisés à participer à l'entraînement. Ils restent à la maison ou sont placés en isolement. Ils appellent leur médecin de famille et suivent ses instructions. Le groupe de participants à l'entraînement doit être immédiatement informé des symptômes de la maladie. <p><u>Communications</u></p> <p>Ce concept de protection cadre est basé sur le concept de protection SBC approuvé par l'OFSPPO et Swiss Olympic le 3 mai 2020. Une nouvelle approbation n'est pas prévue.</p> <p><u>Les sections doivent :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - transmettre ce document à tous leurs clubs ; - le publier, ou un autre propre concept, sur le site internet de la section <p><u>Les clubs et centres devront :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - le transmettre, ou un autre propre concept, à leurs membres et l'afficher bien en vue à l'entrée du local.- <p>FSB/22.4.2021</p>
--	--